

AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE **LELEX****Nombre de membres**afférents au C.M : 08
en exercice : 08
qui ont pris part
à la délibération : 07**SEANCE du 04 avril 2024**

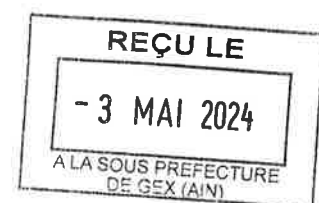
L'an deux mille vingt quatre, le 4 avril,
à 18h30, le conseil municipal de cette commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous
la présidence de Monsieur Roger GROSSIORD, Maire,

Date de convocation
27/03/2024**Etaient présents :**
LEVRIER Patrick Adjoint
GABRIEL-ROBEZ Delphine, MERMET Jacques, TREMBLAY Sacha,
GROSGURIN Jean-pierre.Date d'affichage
27/03/2024**Excusée :** GROSGURIN Laurence pouvoir à Patrick LEVRIER
Absent : PERONNET Gilles**Elue secrétaire de séance :** GABRIEL-ROBEZ Delphine**Objet : Dépôt d'un dossier de demande de subvention au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) pour la rénovation et la remise en eau de la fontaine du village.**

Monsieur le explique que cette fontaine très appréciée des touristes et habitants s'est beaucoup détériorée et ne coule plus suite à un problème de canalisation. Afin de la remettre en état le maire propose de faire faire un aérogommage ainsi qu'un traitement hydro et refaire toute le canalisation.

Le montant des travaux s'élève à **8 224,70€ HT**

Ces travaux sont éligibles au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (*valorisation du patrimoine non protégé en péril*).

Le conseil ouï l'exposé du maire**Après en avoir délibéré par 07 POUR 00 CONTRE 00 ABSTENTION****ADOPTE** le projet de rénovation et de remise en eau de la fontaine pour un montant de **8 224,70 € HT****ADOPTE** le plan de financement ci-dessous

DEPENSES		RECETTES		
<i>Détail des postes</i>	<i>Montant en € HT</i>	<i>Financements</i>	<i>Montant en € HT</i>	<i>en %</i>
Monts Jura TP	6537,70	DETR	3 289,88	40
SAS SableTout Cryo	1690,00			
		Fonds propres commune	4 934,82	60
TOTAL	8 224,70	TOTAL	8 224,70	100

SOLLICITE une subvention de **3 289,88 €** au titre de la DETR soit 40 % du montant HT du projet.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre et au suivi de ce dossier.

Pour copie conforme
Le Maire
Roger GROSSIORD



[Handwritten signature in blue ink]